



Comité syndical du SCoT d'Autan et de Cocagne
du jeudi 4 avril 2024
Espace Ressources _ Le Causse Espace d'Entreprises – Castres
Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2024/02

Approbation CA et CG 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à 18 heures, sous la Présidence de Monsieur Alain VAUTE, Président, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne s'est réuni à l'Espace ressources – le Causse Espace d'Entreprises, à Castres

Participants

Afférents au Conseil : 37 titulaires et 37 suppléants
Présents : 22
Procurations : 2
Votants : 22
Date convocation : 28 mars 2024

Présents

Titulaires	Suppléants
Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	
M. Bernard ESCUDIER	
M.	Mme Leïla ROUDEZ
	Cathy FARRENQ
	Christel AIZEZ
M. Didier PHILIPOU	
M. Vincent COLOM	
	M. Laurent MONNIER
M. Alain VAUTE	
M. Christian AZEMA	
Communauté de communes du Sor et de l'Agout	
M. Jean-Louis HORMIERE	
M. Jean-Claude PINEL	
M. Jean-Luc ALIBERT	M. Francis CESCATO
M. Alain VEUILLET	
M. Jean-Dominique PUJOL	
Mme Dominique COUGNAUD	
M. Patrice BIEZUS	
Communauté de communes Thoré Montagne Noire	
M. Jacques BARTHES	
M. Gérard CAUQUIL	
M ; Miche CASTAN	Mme Danièle ESCUDIER
M. Daniel PEIGNE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

Mme Marie-Rose SEQUIER a donné pouvoir à M. Jean-Luc ALIBERT
Mme Marie-Claude GLORIES a donné pouvoir à M. Jacques BARTHES

Pouvoirs non valides : 0

Accusé de réception en préfecture
081-200003184-20240404-DEL_2024-02-BF
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Délibération n° 2024/02

**Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023
du Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne**

Le Président ayant exposé,

Le compte administratif de l'exercice 2023 fait apparaître les résultats suivants :

SECTION	Résultat 2022 (1)	Part affectée à l'investissement : exercice 2023 (2)	Résultat de l'exercice 2023 (3)	Résultat global de clôture 2023 (1+ 2 + 3)
INVESTISSEMENT	20 239,97	-	168 905,90	189 145,87
FONCTIONNEMENT	55 084,98	-	-5 440,51	49 644,47
Total	75 324,95		163 465,39	238 790,34

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent global de 238 790,34 €.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le compte administratif 2023 et le compte de gestion du receveur dont les résultats sont identiques.

Le Président, après avoir présenté le compte administratif de l'exercice 2023, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote.

Le Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne

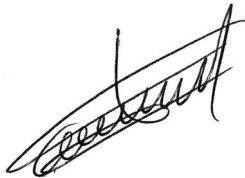
Après en avoir délibéré,

Le Président ne participant pas au vote,

- approuve le compte de gestion 2023 du receveur conformément au document joint en annexe,
- approuve le compte administratif 2023 conformément au document joint en annexe,
- constate l'accord du Trésorier Principal de Castres sur les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives :
 - au résultat d'exploitation et d'investissement de l'exercice,
 - aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- décide de la reprise sur l'exercice 2024 :
 - o de l'excédent de la section d'investissement pour un montant de 189 145,87 €,
 - o de l'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 49 644,47 €,
 - o d'affecter la somme de 2 566,13 € à la section d'investissement pour combler le besoin de financement de cette section.
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes.

La-le secrétaire de séance,



Fait et délibéré à Castres, le 4 avril 2024
Pour extrait conforme

Le Président,



Alain VAUTE

Accusé de réception en préfecture
081-200003184-20240404-DEL_2024-02-BF
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024